

Conseil des Atikamekw de Manawan
États financiers combinés
31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Rapport sur l'audit des états financiers combinés

Aux membres du
Conseil des Atikamekw de Manawan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2024, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, aux 1^{er} avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service aux 31 mars 2024 et 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP

990, avenue du Pont Sud, Alma (Québec) G8B 2V8

Tél. : 418.669.6969 Téléc. : 418.668.2966

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers combin  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers combin  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers combin  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers combin  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Conseil.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers combin  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers combin  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers combin  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.
- Nous obtenons des   l  ments probants suffisants et appropri  s concernant l'information financi  re des entit  s et activit  s du groupe pour exprimer une opinion sur les   tats financiers combin  s. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la r  alisation de l'audit du groupe, et assumons l'ent  re responsabilit   de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

1

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Alma (Qu  bec)
Le 16 juillet 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilit   publique n   A134512

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des résultats et du surplus accumulé
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Revenus (note 23)	113 031 329	90 160 531
Dépenses (note 24)	67 053 979	60 340 083
Surplus	45 977 350	29 820 448
Surplus accumulé au début déjà établi	89 212 561	59 392 113
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(7 600 623)	-
Surplus accumulé au début redressé	81 611 938	59 392 113
Surplus accumulé à la fin	127 589 288	89 212 561

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la situation financière
31 mars 2024

	2024	2023
Actifs financiers		
Encaisse	12 484 557	30 495 905
Placements temporaires, 5,85 %, échéant en août 2024	15 346 002	346 002
Débiteurs (note 5)	45 623 354	28 925 301
Participations dans des entreprises commerciales (note 6)	7 119 168	7 585 788
Créances à long terme (note 7)	686 872	1 014 934
	81 259 953	68 367 930
Encaisses assujetties à des restrictions (note 8)	2 548 517	1 398 644
	83 808 470	69 766 574
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	14 096 939	9 561 520
Revenus reportés (note 11)	34 135 034	31 185 385
Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada (note 12)	12 578 955	-
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada (note 12)	3 594 819	2 526 093
Dette à long terme (note 13)	10 080 177	11 462 462
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	-	34 161
Avances du CPE Kokom, sans intérêt	157 730	160 729
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc., sans intérêt	31 000	31 000
Réserve des biens mobiliers (note 15)	69 641	144 564
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 16)	4 154 604	4 154 604
	78 898 899	59 260 518
Actifs financiers nets	4 909 571	10 506 056
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 17)	116 148 669	73 293 368
Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation (note 18)	5 749 743	4 754 640
Frais payés d'avance	700 638	577 830
Stocks	80 667	80 667
	122 679 717	78 706 505
Surplus accumulé	127 589 288	89 212 561

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualités (note 21)

Engagement (note 22)

Au nom du conseil

Chéf

administrateur

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la variation des actifs nets
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Surplus de l'exercice	45 977 350	29 820 448
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 743 808)	(21 495 611)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 837 487	3 581 834
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	6 691	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	49 226	-
	(43 850 404)	(17 913 777)
Variation des frais payés d'avance	(122 808)	(95 166)
Variation des actifs financiers nets	2 004 138	11 811 505
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice déjà établis	10 506 056	(1 305 449)
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(7 600 623)	
Actifs financiers nets (dette nette) au début redressés	2 905 433	(1 305 449)
Actifs financiers nets à la fin	4 909 571	10 506 056

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	45 977 350	29 820 448
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs	227 663	(121 977)
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	309 986	(203 968)
Affectation à la réserve des biens mobiliers	-	48 922
Utilisation de la réserve des biens mobiliers	(74 923)	(22 244)
Affectation à la réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	910 365
Amortissement des immobilisations corporelles	3 837 487	3 581 834
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	6 691	-
Transfert aux fonds réservés – Santé Canada	-	(170 641)
	50 284 254	33 842 739
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(3 516 398)	5 579 808
	46 767 856	39 422 547
Activités d'investissement		
Variation des placements temporaires	(15 000 000)	-
Acquisition de participations dans des entreprises commerciales	(562 600)	-
Variation des avances à des entreprises commerciales	719 234	(2 418 208)
Encaissement des créances à long terme	328 062	302 570
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	(1 149 873)	(32 726)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 743 808)	(21 495 611)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	49 226	-
	(63 359 759)	(23 643 975)
Activités de financement		
Variation des avances de CPE Kokom	(2 999)	-
Produit de la dette à long terme	6 900	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 389 185)	(1 298 058)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(34 161)	(23 420)
	(1 419 445)	(1 321 478)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(18 011 348)	14 457 094
Encaisse au début	30 495 905	16 038 811
Encaisse à la fin	12 484 557	30 495 905

Opérations sans effet sur la trésorerie

Le Conseil a comptabilisé des corrections aux exercices antérieurs d'un montant de 7 828 286 \$ en contrepartie de l'augmentation de 8 395 153 \$ des fonds inutilisés à réinvestir - SAC et d'une diminution de 566 867 \$ des fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada.

Étant donné que ces opérations n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, elles ne figurent pas à l'état combiné des flux de trésorerie.

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté de Manawan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

2. Corrections aux exercices antérieurs

Les redressements sont en lien avec l'analyse des états financiers combinés des années antérieures des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 7 600 623 \$. Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 1^{er} avril 2023 et le surplus accumulé à cette date a été redressé en conséquence.

3. Adoption d'une nouvelle norme comptable

Revenus

À compter du 1^{er} avril 2023, le Conseil a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits selon SP 3400, Produits. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les produits, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. Conformément à ces recommandations, la modification a été appliquée prospectivement, et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

En vertu de la nouvelle norme, les produits sont différenciés entre les produits provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie directe », comme décrit à la note 4.

L'application des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés.

4. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entité comptable

L'entité comptable de la Première Nation, Conseil des Atikamekw de Manawan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

4. Méthodes comptables (suite)

États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation
- Fonds d'entreprise - Loyer
- Fonds d'Habitation

De plus, ces états financiers sont combinés avec les organismes sans but lucratif « Tourisme Manawan » et « Centre sportif et culturel de Manawan » qui sont constitués en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et « Société de développement économique de Manawan » qui est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. « Tourisme Manawan » administre un site de tourisme situé à Manawan alors que le « Centre sportif et culturel de Manawan » exploite un aréna dans le but de fournir des services à la communauté et « Société de développement économique de Manawan » est un organisme visant à favoriser l'essor économique de la communauté Atikamekw de Manawan.

Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Marché d'alimentation Manawan inc.
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.
- Manawan Télécommunications Atikamekw S.E.C.
- Énergie Matawak S.E.C.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les autres créances à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les avances à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

4. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Constatation des revenus et des produits reportés

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque le Conseil s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le Conseil reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, le Conseil comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Le Conseil comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, le Conseil enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Conseil comptabilise les revenus provenant d'opérations sans contrepartie. Ces opérations n'ont pas d'obligations de prestation et sont comptabilisées à leur valeur de réalisation lorsque le Conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4. Méthodes comptables (suite)

Réserve de biens mobiliers

La réserve de biens mobiliers représente les fonds disponibles pour le remplacement d'immobilisations.

Réserve d'eau potable et d'eaux usées

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises à partir du 1er avril 1996 sont comptabilisées au coût d'acquisition et celles acquises avant cette date ne sont pas comptabilisées (à l'exception des bâtiments – article 95) étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes suivantes :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiments	Amortissement linéaire et dégressif	20 et 40 ans, 4 % et 10 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 et 10 ans
Fibre optique	Amortissement linéaire	15 ans
Infrastructures	Amortissement linéaire	40 ans
Machinerie	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

Les bâtiments – Projet article 95 sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

4. Méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de l'encaisse, du découvert bancaire et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, les passifs au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

5. Débiteurs

	2024	2023
Clients	6 302 980	11 331 780
Loyers	5 924 745	5 678 510
Provision pour créances douteuses	(7 369 575)	(7 727 654)
	4 858 150	9 282 636
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	32 715 617	13 047 175
Autres	3 957 028	3 490 519
Gouvernement provincial	2 179 910	1 631 332
Intérêts à recevoir	573 653	-
Taxes à la consommation	1 338 996	1 473 639
	45 623 354	28 925 301

6. Participations dans des entreprises commerciales

	2024	2023
Marché d'alimentation Manawan inc., à la valeur de consolidation modifiée (détention de 100 % des actions avec droit de vote)		
Solde au début	638 343	429 828
Quote-part du bénéfice net	118 373	208 515
	756 716	638 343
Solde à la fin	756 716	638 343
Avances, sans intérêt ni modalités de recouvrement définies	6 058 304	6 951 692
	6 815 020	7 590 035

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2024

6. Participations dans des entreprises commerciales (suite)

	2024	2023
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détention de 16,67 % des parts)		
Solde au début	(4 247)	-
Acquisition de participation	-	300
Quote-part de la perte nette	(3 783)	(4 547)
Solde à la fin	(8 030)	(4 247)
Manawan Télécommunications Atikamekw S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	-	-
Acquisition de participation	100	-
Quote-part de la perte nette	(221 039)	-
Solde à la fin	(220 939)	-
Avances, sans intérêt ni modalités de recouvrement définies	221 160	-
	221	-
Énergie Matawak S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détention de 37,50 % des parts)		
Solde au début	-	-
Acquisition de participation	562 500	-
Quote-part de la perte nette	(203 537)	-
Solde à la fin	358 963	-
Avances, sans intérêt ni modalités de remboursement définies	(47 006)	-
	311 957	-
	7 119 168	7 585 788

7. Créances à long terme

	2024	2023
Subvention à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le remboursement d'une dette à long terme, 4,94 %, encaissée au cours de l'exercice	-	137 017
Subvention à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit pour le remboursement d'une dette à long terme, 4,94 %, encaissée au cours de l'exercice	-	125 998
Subvention à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit pour le remboursement d'une dette à long terme, 6,00 %, recouvrable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2032	686 872	751 919
	686 872	1 014 934

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2024

8. Encaisses assujetties à des restrictions

	2024	2023
Épargnes à terme, entre 3,75 % et 5,60 % – Réserve de remplacement(a)	2 370 286	1 126 660
Épargnes à terme, entre 3,75 % et 5,60 % – Réserve de fonctionnement(a)	65 231	165 943
Encaisse – Fonds de bande – capital(b)	10 264	10 264
Encaisse – Fonds de bande – revenus(b)	102 736	95 777
	2 548 517	1 398 644

- a) En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'Assurance-Dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.
- b) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

9. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1,5 %, et garanti par un lien sur les créances gouvernementales. Le montant total autorisé est de 4 000 000 \$ et est renouvelable annuellement.

10. Crédoeurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs	11 349 055	5 726 998
Salaires et charges sociales	1 578 946	2 474 540
Frais courus	572 045	159 523
Avances de la MRC Matawinie, sans intérêt	108 113	-
Marché d'alimentation Manawan inc.	488 780	1 200 459
	14 096 939	9 561 520

11. Revenus reportés

	Financement reçu en 2024	Revenus constatés en 2024	Solde disponible le 31 mars 2024	Solde disponible le 31 mars 2023
Fédéral	39 251 998	38 911 752	30 804 738	30 464 492
Provincial	3 246 314	736 911	3 230 296	720 893
Autre	100 000	-	100 000	-
	42 598 312	39 648 663	34 135 034	31 185 385

12. Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

Les fonds non utilisés - SAC sont constitués de financements versés par SAC par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté. Le Conseil doit éponger les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à SAC avant le renouvellement de son entente.

Les fonds non utilisés - Santé Canada sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit éponger les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

13. Dette à long terme

	2024	2023
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 717 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2041	334 979	345 158
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 737 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2034	238 968	255 143
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 4 336 \$, capital et intérêts, échéant en août 2031	297 553	328 102
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 3 878 \$, capital et intérêts, échéant en février 2029	195 401	227 849
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 055 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2028	146 444	172 244
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 4 310 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 162 500 \$, échéant en mars 2026	98 498	144 349
Emprunt, 5,99 %, remboursable par versements mensuels de 807 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 14 608 \$, échéant en novembre 2025	15 320	23 806
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 719 \$, capital et intérêts, échéant en août 2025	56 645	95 195
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 389 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2025	32 070	57 636
Emprunts, sans intérêt, remboursés au cours de l'exercice	-	93 332
Emprunt, 6,44 %, remboursable par versements mensuels de 1 024 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 15 719 \$, échéant en mars 2025	11 862	22 991
Emprunt, 3,99 %, remboursé au cours de l'exercice	-	23 818
Emprunt, 5,29 %, remboursable par versements mensuels de 635 \$, capital et intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, échéant en décembre 2024	5 251	12 094
Emprunt, 4,99 %, remboursable par versements mensuels de 777 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 4 117 \$, échéant en novembre 2024	6 100	14 877
Emprunt, 4,37 %, remboursable par versements mensuels de 1 299 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 17 130 \$, échéant en juin 2024	3 865	18 922
Emprunts, 4,94 %, remboursés au cours de l'exercice	-	321 829

13. Dette à long terme (suite)

	2024	2023
Emprunt, 6,75 %, remboursé au cours de l'exercice	-	35 261
Emprunt, 4,50 %, remboursable par versements mensuels de 8 490 \$, capital et intérêts, à partir de mars 2024, échéant en mars 2046	1 584 806	1 588 616
Emprunt, 6,34 %, remboursable par versements mensuels de 10 473 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur les placements temporaires et les créances gouvernementales, échéant en mars 2046	1 514 365	1 542 852
Emprunt, 6,00 %, remboursable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, garanti par une contribution à recevoir de Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, échéant en mars 2032	686 873	751 918
Emprunt, 6,00 %, remboursable par versements mensuels de 3 500 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2036	363 420	381 763
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 351 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 8 820 \$, échéant en avril 2026	8 357	12 084
Emprunt, 3,99 %, remboursable par versements mensuels de 949 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 34 484 \$, échéant en février 2029	50 743	59 897
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 218 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 6 555 \$, échéant en mai 2026	5 253	-
Emprunt, 7,49 %, remboursable par versements mensuels de 1 485 \$, capital et intérêts, échéant en août 2041	173 084	178 086
Hypothèques immobilières de la SCHL, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 2 429 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	45 863	74 545
Emprunt, 3,72 %, remboursable par versements mensuels de 2 293 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2024	13 607	40 080
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	25 235	48 306
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	25 235	48 306
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 2 518 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2028	121 780	149 840
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	368 436	407 035
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	368 436	407 035
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 4 361 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	504 934	536 604
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 3 036 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en juin 2036	405 841	435 650
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 3 755 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	434 801	462 072
Emprunt, 1,87 %, remboursable par versements mensuels de 3 650 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2024, échéant en mai 2041	643 078	674 547

13. Dette à long terme (suite)

	2024	2023
Hypothèques immobilières de Desjardins, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 6,26 %, remboursable par versements mensuels de 8 194 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2031	670 066	736 918
Emprunt, 2,68 %, remboursable par versements mensuels de 8 373 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2029	509 616	594 459
Emprunt, 3,66 %, remboursable par versements mensuels de 2 856 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2027	113 392	139 243
	10 080 177	11 462 462

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	954 575
2026	810 827
2027	1 182 926
2028	788 428
2029	749 052

14. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2024	2023
Contrat de location-acquisition, 2,39 %, remboursé au cours de l'exercice	-	29 749
Contrat de location-acquisition, 5,56 %, remboursé au cours de l'exercice	-	4 412
	-	34 161

15. Réserve des biens mobiliers

	2024	2023
Solde au début	144 564	117 886
Montant fourni dans le cadre de l'entente	-	48 922
Remplacement au cours de l'exercice	(74 923)	(22 244)
Solde à la fin	69 641	144 564

16. Réserve d'eau potable et d'eaux usées

	2024	2023
Solde au début	4 154 604	3 244 239
Affectation de l'exercice	-	910 365
Solde à la fin	4 154 604	4 154 604

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2024

17. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2024 Valeur nette</i>	<i>2023 Valeur nette</i>
Bâtiments	62 631 970	24 895 120	37 736 850	37 422 036
Équipements	2 675 434	1 868 603	806 831	559 386
Fibre optique	1 084 094	902 751	181 343	214 146
Infrastructures	13 019 138	4 020 790	8 998 348	9 330 946
Machinerie	2 269 369	1 212 035	1 057 334	1 261 245
Matériel informatique	1 639 703	1 141 621	498 082	659 261
Matériel roulant	5 625 351	3 348 326	2 277 025	1 553 850
Immobilisations en cours	64 592 856	-	64 592 856	22 292 498
	153 537 915	37 389 246	116 148 669	73 293 368

18. Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2024 Valeur nette</i>	<i>2023 Valeur nette</i>
Bâtiments – Projet article 95	18 809 629	13 059 886	5 749 743	4 754 640

19. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par le Conseil avec une entreprise commerciale au cours de l'exercice :

	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Revenus		
Autres	158 785	100 000
Dépenses		
Biens et services	820 844	343 909

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les montants dus à l'entreprise commerciale sont présentés à la note 10.

20. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations définies énoncées dans le Manuel de CPA Canada; il comptabilise plutôt le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2024 a été de 2 522 712 \$ (2 034 537 \$ en 2023).

21. Éventualités

Poursuites

Deux poursuites ont été intentées contre le Conseil dans des dossiers de congédiement injustifié de deux employés. Les sommes en cause pour ces dossiers sont de l'ordre de 50 000 \$ et 100 000 \$ respectivement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et les montants que le Conseil pourrait devoir verser, le cas échéant. De plus, dépendamment de la nature du règlement, la couverture d'assurance reste à déterminer. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers combinés.

Lettre de garantie

Le Conseil a signé une lettre de garantie en faveur d'un fournisseur pour un montant totalisant 50 000 \$. Au 31 mars 2024, il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

22. Engagement

Le Conseil a conclu avec un fournisseur un contrat de service d'une durée de 3 ans qui expire en novembre 2025. Selon les dispositions de ce contrat, le Conseil s'est engagé à verser une somme annuelle de 521 417 \$ au fournisseur pour des services d'entretien routier. Les versements futurs totalisent 796 373 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2025	521 417
2026	274 956

23. Revenus par source

	2024	2023
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	80 909 960	89 056 950
Autres	7 564 047	8 310 872
Provincial	3 477 287	2 538 091
Revenus reportés	20 255 786	(15 921 837)
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(309 986)	203 968
Autres	1 134 235	5 972 487
	113 031 329	90 160 531

24. Dépenses par objet

	2024	2023
Salaires et charges sociales	30 898 718	28 007 205
Biens et services	31 740 829	28 255 524
Intérêts sur la dette à long terme	570 254	495 520
Amortissement des immobilisations corporelles	3 837 487	3 581 834
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	6 691	-
	67 053 979	60 340 083

25. Instruments financiers

25.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

25.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés aux débiteurs (à l'exception des montants à recevoir du gouvernement fédéral et provincial, des intérêts à recevoir et des taxes à la consommation) et des avances dans les participations dans des entreprises commerciales.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2024	2023
Débiteurs	4 858 150	9 282 636
Participations dans des entreprises commerciales	6 232 458	6 951 692
	11 090 608	16 234 328

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux encaisses assujetties à des restrictions est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux créances à long terme est jugé négligeable puisque les contreparties sont des organismes paragouvernementaux.

25. Instruments financiers (suite)

25.2 Risque de crédit (suite)

25.2.1 Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	1 292 866	444 107
En souffrance :		
De 30 à 60 jours	5 637 297	242 255
De 60 à 90 jours	201 189	130 170
Plus de 90 jours	5 096 373	16 193 758
	12 227 725	17 010 290
Moins la provision pour créances douteuses	(7 369 575)	(7 727 654)
	4 858 150	9 282 636

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	7 727 654
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	366 830
Montants recouverts	(724 909)
Solde à la fin	7 369 575

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

25. Instruments financiers (suite)

25.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2024				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	14 096 939	-	-	-	14 096 939
Revenus reportés	33 413 286	721 748	-	-	34 135 034
Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada	12 578 955				12 578 955
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada	3 594 819				3 594 819
Avances du CPE Kokom	157 730	-	-	-	157 730
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	954 575	1 993 753	1 537 480	5 594 369	10 080 177
Réserve des biens mobiliers	69 641	-	-	-	69 641
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 154 604	4 154 604
	64 896 945	2 715 501	1 537 480	9 748 973	78 898 899

	2023				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	9 561 520	-	-	-	9 561 520
Revenus reportés	30 463 637	721 748	-	-	31 185 385
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada	2 526 093				2 526 093
Avances du CPE Kokom	160 729	-	-	-	160 729
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	1 357 458	1 917 960	1 637 235	6 549 809	11 462 462
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	19 362	14 799	-	-	34 161
Réserve des biens mobiliers	144 564	-	-	-	144 564
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 154 604	4 154 604
	44 264 363	2 654 507	1 637 235	10 704 413	59 260 518

25. Instruments financiers (suite)

25.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt.

25.4.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

			31 mars 2024
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	Total
Actifs financiers			
Placements temporaires	15 346 002	-	15 346 002
Créances à long terme	686 872	-	686 872
Encaisses assujetties à des restrictions	2 548 517	-	2 548 517
Passifs financiers			
Dette à long terme	10 080 177	-	10 080 177
			31 mars 2023
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	Total
Actifs financiers			
Placements temporaires	346 002	-	346 002
Créances à long terme	1 014 934	-	1 014 934
Encaisses assujetties à des restrictions	1 398 644	-	1 398 644
Passifs financiers			
Dette à long terme	11 462 462	-	11 462 462

26. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Budget			Revenus				Dépenses	31 mars 2024			31 mars 2023
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
SECTEUR ADMINISTRATION												
01000 COVID-19 Administration (#01000)	-	-	-	-	375 184	(375 184)	-	-	-	-	-	-
01100 Financement - Soutien des bandes (#01100)	4 562 936	2 265 201	2 297 735	829 915	-	6 166 724	6 996 639	2 462 370	4 534 269	(134 419)	4 399 850	2 078 685
01115 Administration - effectif de bandes (#01115)	1 975	1 975	-	22 014	-	(22 014)	-	-	-	-	-	-
01120 Soins à domicile - aide à la vie autonome (#01120)	15 405	15 405	-	-	627 429	(627 429)	-	-	-	-	-	-
01250 Régime des bénéficiaires autochtones (#01250)	(60 403)	-	(60 403)	325 632	39 665	-	365 297	365 297	-	-	-	-
01255 Programme de développement professionnel et institutionnel (#01255)	203 333	203 333	-	233 333	-	-	233 333	344 447	(111 114)	-	(111 114)	(24 444)
01500 Département politique (#01500)	863 343	862 503	840	-	-	1 416 847	1 416 847	1 401 789	15 058	(15 058)	-	131 435
01505 Príncipe de Joyce (#01505)	-	-	-	-	473 542	7 096	480 638	480 638	-	-	-	-
01510 Festival de la chanson	-	-	-	-	-	233 257	233 257	285 416	(52 159)	-	(52 159)	(35 716)
01515 Pow Wow (#01515)	-	-	-	-	-	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-
01520 Groupe de travail nouveau monde (#01520)	-	-	-	-	-	-	-	9 015	(9 015)	-	(9 015)	(9 207)
01555 Moratoire coupe forestière (#01555)	-	-	-	-	-	-	-	101 855	(101 855)	-	(101 855)	(435 056)
01560 Comité de travail Atikamekw MFFP (#01560)	-	-	-	-	-	-	-	100 914	(100 914)	-	(100 914)	(186 126)
01590 Gestion des successions Q04G (#01590)	-	-	-	-	27 787	-	27 787	27 787	-	-	-	-
01705 Club social (#01705)	-	-	-	-	-	38 126	38 126	38 126	-	-	-	-
01711 Atikamekw Nehiromowin Itewina U.Ottawa (#01711)	-	-	-	-	-	35 000	35 000	25 250	9 750	-	9 750	35 000
01725 Mihlitosowin 280 Lévis (#01725)	-	-	-	-	-	-	-	14 693	(14 693)	-	(14 693)	(24 325)
01800 Programme d'aides aux employés (#01800)	199 680	199 680	-	-	-	195 690	195 690	195 690	-	-	-	-
01911 Programme d'Aide à la Gestion des Urgences (PAGU) (#01911)	-	-	-	-	-	98 740	98 740	98 740	-	-	-	-
	5 786 269	3 548 097	2 238 172	1 410 894	1 543 607	7 176 853	10 131 354	5 962 027	4 169 327	(149 477)	4 019 850	1 530 246
ÉDUCATION												
02000 COVID-19 Éducation (#02000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02100 École primaire (#02100)	8 723 186	8 651 988	71 200	7 379 846	-	4 601	7 384 447	7 298 144	86 303	(86 303)	-	18 195
02101 Administration éducation (#02101)	1 406 442	934 997	471 445	5 400 882	-	(4 481 035)	919 847	918 930	917	(917)	-	8 624 165
02105 École secondaire (#02105)	5 281 544	5 331 520	(49 976)	4 823 481	-	21 615	4 845 096	4 695 891	149 205	(149 205)	-	38 209
02110 Service de transport aux élèves (tous types d'écoles) (#02110)	435 377	435 377	-	439 578	-	-	439 578	439 578	-	-	-	-
02120 Écoles externes (#02120)	684 266	684 266	-	462 856	-	-	462 856	462 856	-	-	-	-
02130 Éducation post-secondaire (#02130)	863 155	863 155	-	783 653	-	-	783 653	783 653	-	-	-	-
02131 Fonds d'urgence COVID-19 Post-secondaire (#02131)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02135 Éducation des adultes (#02135)	2 241 133	2 081 153	159 980	451 233	(122 672)	(7 722)	320 839	320 839	-	-	-	-
02145 Nouveaux sentiers en éducation (R.N.F.) (#02145)	380 470	380 470	-	288 353	-	-	288 353	286 519	1 834	(1 834)	-	1 750
02150 Éducation Spéciale Établissement Spécialisé (#02150)	7 037 142	7 621 726	(584 584)	7 533 997	-	31 927	7 565 924	7 558 141	7 783	(7 783)	-	-
02155 Langue et culture (#02155)	446 638	446 638	-	288 827	-	-	288 827	288 827	-	-	-	-
02165 Implication parentale SAC (#02165)	59 029	59 029	-	42 198	-	-	42 198	42 198	-	-	-	-
02300 Projet - défi été (emploi jeunesse) (#02300)	40 557	40 557	-	-	-	49 758	49 758	49 758	-	-	-	(10 967)
02311 Amélioration continue des écoles (#02311)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 739
02312 Innovation en Éducation (#02312)	74 621	74 621	-	-	(21 170)	54 832	33 662	33 662	-	-	-	-
02314 Éducation par le territoire (#02314)	-	-	-	-	(71 853)	71 853	-	-	-	-	-	-
02315 Initiative Connectivité Internet (#02315)	-	-	-	-	-	38 431	38 431	38 431	-	-	-	(3 600)
02317 Programme court en Enseignement PPP (#02317)	-	-	-	34 266	(34 266)	-	-	-	-	-	-	-
02318 FP Charpenterie menuiserie PPP (#02318)	-	-	-	44 846	-	-	44 846	61 495	(16 649)	-	(16 649)	-
02319 Initiative des partenariats (#02319)	-	-	-	88 384	(88 384)	-	-	-	-	-	-	-
02320 Programme de partenariat en éducation (#02320)	48 625	48 625	-	-	(88 384)	88 384	-	-	-	-	-	-
02321 Club des petits déjeuners (#02321)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02345 Sciences et technologies (#02345)	16 126	16 126	-	-	9 202	8 235	17 437	24 324	(6 887)	-	(6 887)	-
02350 Promotion et sensibilisation aux carrières (#02350)	66 072	66 072	-	-	28 511	38 467	66 978	66 978	-	-	-	-
02355 Éducation spéciale (éducation de l'enfance en difficulté - école de bandes) (#02355)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02358 Connexion compétence (#02358)	-	-	-	-	-	22 391	22 391	28 107	(5 716)	-	(5 716)	-
02400 Garderie scolaire (#02400)	501 548	501 548	-	449 341	-	69 808	519 149	519 149	-	-	-	(48 038)
02405 Fonctionnement du véhicule SGMS (#02405)	-	-	-	-	-	1 435	1 435	2 529	(1 094)	-	(1 094)	(4 272)
02505 Programme de loisirs (#02505)	221 018	221 018	-	192 598	-	7 125	199 723	199 723	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw de Manawan
Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 mars 2024

	Budget			Revenus				Dépenses	31 mars 2024			31 mars 2023
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
ÉDUCATION (SUITE)												
02515 Club des petits déjeuners (#02515)	354 726	354 726	-	201 609	-	65 400	267 009	267 009	-	-	-	-
02715 Entrepreneurial jeunesse (#02715)	-	-	-	-	8 122	223 076	231 198	148 472	82 726	-	82 726	-
	28 881 677	28 813 612	68 065	28 738 452	(90 748)	(3 814 089)	24 833 635	24 535 213	298 422	(246 042)	52 380	8 716 366
RESSOURCES HUMAINES												
03100 Ressources humaines - administration (#03100)	-	-	-	-	-	437 666	437 666	437 666	-	-	-	-
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE												
04100 Ligne de gestion (#04100)	-	-	-	155 889	59 400	637 866	853 155	853 155	-	-	-	(55 935)
04200 Fonctionnement et entretien - Eaux (#04200)	-	-	-	2 074 884	-	(1 317 844)	757 040	637 699	119 341	(119 341)	-	436 919
04300 Travaux publics (#04300)	-	-	-	655 585	-	1 868 599	2 524 184	2 154 813	369 371	(487 512)	(118 141)	(141 588)
04600 Service environnemental (#04600)	-	-	-	549 140	297 936	238 798	1 085 874	650 829	435 045	(514 398)	(79 353)	(70 756)
04610 Déchets solides (#04610)	-	-	-	100 000	-	(45 248)	54 752	54 752	-	-	-	-
05050 Gestion bâtiment communautaire (#05050)	-	-	-	108 336	48 184	49 777	206 297	206 297	-	-	-	(915)
05100 Fonctionnement et entretien - École primaire (#05100)	-	-	-	2 092 248	-	(1 412 110)	680 138	620 461	59 677	(59 677)	-	1 554 919
05110 Fonctionnement et entretien - École secondaire (#05110)	-	-	-	1 632 262	-	(1 014 837)	617 425	557 748	59 677	(59 677)	-	1 483 333
05120 Résidence enseignant (#05120)	-	-	-	129 253	-	85 848	215 101	215 101	-	-	-	(2 955)
05130 Bureau Administration (#05130)	-	-	-	-	-	24 301	24 301	87 008	(62 707)	-	(62 707)	(16 822)
05140 Mandokasowin (#05140)	-	-	-	-	-	70 933	70 933	70 933	-	-	-	8 472
05150 Police (#05150)	-	-	-	-	-	113 743	113 743	70 211	43 532	(25 800)	17 732	5 158
05160 Caserne (#05160)	-	-	-	-	-	27 134	27 134	15 133	12 001	-	12 001	(7 427)
05170 Église (#05170)	-	-	-	-	-	27 000	27 000	20 429	6 571	-	6 571	-
05180 Centre Miroskamin (#05180)	-	-	-	-	-	20 400	20 400	20 400	-	-	-	11 059
05190 Logement Services sociaux (#05190)	-	-	-	-	-	104 600	104 600	51 228	53 372	(25 566)	27 806	28 460
05200 Nouveau CPE (#05200)	-	-	-	-	-	122 850	122 850	43 464	79 386	-	79 386	72 092
05210 Épicerie (#05210)	-	-	-	-	-	58 785	58 785	28 235	30 550	(30 550)	-	28 821
05240 Garage municipal (#05240)	-	-	-	-	-	13 344	13 344	13 344	-	-	-	-
06000 Gestion Immobilisations (#06000)	-	-	-	1 270 695	-	(1 270 695)	-	-	-	-	-	132 886
06100 CR - 16-299-635-016 (#06100)	-	-	-	-	-	9 512	9 512	9 512	-	-	-	(819 828)
06105 CR - 16-299-635-017 (#06105)	-	-	-	-	-	8 657	8 657	8 657	-	-	-	(1 098 107)
06110 ICRL - Projet C (#06110)	-	-	-	-	-	714 683	714 683	2 327 944	(1 613 261)	1 613 261	-	456 641
06115 CR - ICRL - Projet D (#06115)	-	-	-	-	383 478	(383 478)	-	622 581	(622 581)	622 581	-	-
06120 CR - 16-299-635-018 (#06120)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	123 378
06125 CR - CQO05 - 22/23 (#06125)	-	-	-	178 000	697 540	450 986	1 326 526	-	1 326 526	(1 326 526)	-	66 600
06130 CR - CQO05 - 23/24 (#06130)	-	-	-	1 100 474	-	386 771	1 487 245	-	1 487 245	(1 487 245)	-	-
06135 RR - CQN88 - 22/23 (#06135)	-	-	-	-	153 594	-	153 594	153 594	-	-	-	-
06140 RR - CQN88 - 23/24 (#06140)	-	-	-	-	-	250 335	250 335	250 335	-	-	-	-
06145 Conversion 151 Namekos (Santé Canada) (#06145)	-	-	-	148 939	(573 939)	425 000	-	-	-	-	-	-
06150 Logements de professionnels (#06150)	-	-	-	7 495 546	-	2 040 074	9 535 620	-	9 535 620	(9 535 620)	-	-
06155 Fonds national de co-investissement pour le logement (#06155)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
06200 BC - Nouvelle école primaire NT12 (#06200)	-	-	-	3 389 696	24 694 213	-	28 083 909	-	28 083 909	(28 083 909)	-	17 285 725
06206 Maison Atikamekw - Mikiwan (#06206)	-	-	-	-	6 941	-	6 941	6 941	-	-	-	-
06210 Maison des familles (06210)	-	-	-	-	-	30 433	30 433	30 433	-	-	-	-
06220 BC - Nouveau CPE (#06220)	-	-	-	-	(186 109)	307 015	120 906	-	120 906	(120 906)	-	50 000
06225 BC - Nouveau Garage Municipal (#06225)	-	-	-	-	-	21 099	21 099	21 099	-	-	-	-
06230 Étude préprojet nouveau PSI (#06230)	-	-	-	-	(110 000)	110 000	-	-	-	-	-	-
06235 Hélicoptère (#06235)	-	-	-	-	(194 431)	200 000	5 569	5 569	-	-	-	-
06245 Maison des Jeunes - MRC de Matawinie (#06245)	-	-	-	-	(100 000)	100 000	-	-	-	-	-	-
06250 Conversion ESPO en Centre Administratif (#06250)	-	-	-	200 000	(193 153)	-	6 847	6 847	-	-	-	-
06300 INFRA - Dev Rue Pirew (#06300)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 357
06305 Infra - Mise à niveau eaux usées (#06305)	-	-	-	-	1 767	-	1 767	1 767	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw de Manawan

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Budget			Revenus				Dépenses	31 mars 2024			31 mars 2023
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE (SUITE)												
06310 Infrastructure - Agrégat (#06310)	-	-	-	-	-	21 255	21 255	21 255	-	-	-	-
06315 Agrandissement du réservoir d'eau (#06315)	-	-	-	1 190 586	3 680 695	-	4 871 281	-	4 871 281	(4 871 281)	-	313 526
06320 INFRA - Arpente (#06320)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 516
06325 Nouveau Cimetière (#06325)	-	-	-	-	-	9 895	9 895	9 895	-	-	-	-
06330 INFRA - Planification développement urbain (#06330)	-	-	-	-	-	201 878	201 878	201 878	-	-	-	-
06335 Bassin de rétention des eaux pluviales CQU82 (#06335)	-	-	-	100 000	(49 363)	-	50 637	50 637	-	-	-	-
06340 Jardins Communautaires (#06340)	-	-	-	-	-	216 830	216 830	216 830	-	-	-	-
06410 Plan d'investissement des rénovations Projet CQT98 (#06410)	-	-	-	365 488	(232 944)	-	132 544	132 544	-	-	-	-
06415 Evaluation foncières Projet CQT93 (#06415)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	22 937 021	28 383 829	3 524 189	54 845 039	10 449 578	44 395 461	(44 512 166)	(116 705)	19 973 529
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE												
07100 Service de police (#07100)	2 523 351	2 523 351	-	-	(9 537)	2 111 885	2 102 348	2 100 514	1 834	(1 834)	-	1 750
07101 Projet Violence Conjugale 22-25 (#07101)	-	-	-	-	-	26 883	26 883	26 883	-	-	-	57 994
07105 Acquisition d'équipements et formation (#07105)	-	-	-	-	(822 738)	870 161	47 423	47 423	-	-	-	20 254
07110 Agrandissement du poste de police (#07110)	-	-	-	-	(400 000)	400 000	-	-	-	-	-	-
07200 Protection contre les incendies (#07200)	72 408	71 479	929	72 408	-	149 618	222 026	222 026	-	-	-	(5 593)
07205 Acquisition équipement incendie (#07205)	-	-	-	130 451	-	-	130 451	-	130 451	(130 451)	-	(60 570)
07210 Formation - Protection incendie (#07210)	19 868	19 868	-	19 868	-	(14 437)	5 431	5 431	-	-	-	1 582
07299 COVID-19 Service incendie (#07299)	-	-	-	-	68 531	(68 531)	-	-	-	-	-	-
	2 615 627	2 614 698	929	222 727	(1 163 744)	3 475 579	2 534 582	2 402 277	132 285	(132 285)	-	15 417
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI (DÉE)												
08100 Planification de fonctionnement des O.D.E.C. (#08100)	165 352	146 571	18 781	163 352	-	(48 992)	114 360	114 360	-	-	-	-
08105 Financement des O.D.E.C. (#08105)	162 352	157 342	5 010	163 352	-	(94 161)	69 191	69 191	-	-	-	-
08110 Fonds Développement économique - Hydro-Québec (#08110)	105 479	105 479	-	-	-	105 471	105 471	105 471	-	-	-	(87 365)
08300 Mobilisation communautaire (#08300)	350 179	340 859	9 320	-	(145 162)	380 663	235 501	198 190	37 311	(37 311)	-	-
08500 Centre écologique Valérie Berger (#08500)	-	-	-	-	-	2 321	2 321	2 321	-	-	-	-
08501 Fonds Activités traditionnelles Hydro-Québec (#08501)	90 000	88 182	1 818	-	-	87 679	87 679	25 417	62 262	-	62 262	71 157
08505 Direction des services communautaires (#08505)	233 207	236 772	(3 565)	-	-	64 172	64 172	292 734	(228 562)	(917)	(229 479)	35 362
08600 Projet Ferme Aquaponique (#08600)	-	-	-	-	34 977	(34 977)	-	-	-	-	-	(47 175)
08625 Kitkan Aski (#08625)	-	-	-	-	(75 000)	75 000	-	-	-	-	-	-
08720 Journée de l'emploi SPC (#08720)	-	-	-	-	-	44 083	44 083	-	44 083	-	44 083	(37 797)
08750 Résidence Posto La Vérendrye (#08750)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000
08800 Projet Mikinakw (#08800)	192 064	192 064	-	-	(40 596)	228 242	187 646	187 646	-	-	-	-
08900 Gestion garage (Blue) (#08900)	-	-	-	-	-	10 000	10 000	509	9 491	-	9 491	19 422
	1 298 633	1 267 269	31 364	326 704	(225 781)	819 501	920 424	995 839	(75 415)	(38 228)	(113 643)	(26 396)
DÉVELOPPEMENT SOCIAL												
09000 COVID-19 Développement social (#09000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09100 Prestation de services (aide sociale) (#09100)	197 745	191 942	5 803	197 745	-	4 356	202 101	202 101	-	-	-	-
09105 Aide sociale pour l'emploi et la formation (#09105)	5 344 134	5 344 134	-	7 030 257	551 147	436 346	8 017 750	8 017 750	-	-	-	-
09115 Réinvestissement - Prestation nationale pour enfants - Projet multi-activités (#09115)	408 250	404 755	1 495	-	-	78 254	78 254	78 254	-	-	-	-
09205 Infrastructure pour prestation de services (#09205)	144 540	142 108	2 432	120 000	-	-	120 000	152 719	(32 719)	-	(32 719)	-
09210 Soutien pré-emploi (#09210)	180 487	180 487	-	180 000	(123 930)	-	56 070	56 070	-	-	-	-
09600 Nikanisi - Stage on cinéma Jeune Atikamekw Manawan (#09600)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 578

Conseil des Atikamekw de Manawan

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2024

		Budget			Revenus				Dépenses	31 mars 2024			31 mars 2023
		Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SUITE)													
13400	F.A.E. (#13400)	-	-	-	-	62 203	52 190	114 393	114 393	-	-	-	-
13401	F.R.C. (#13401)	-	-	-	-	(68 914)	496 142	427 228	427 228	-	-	-	(131 072)
13402	F.R.C. Jeunesse (#13402)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13403	Connexion Compétence (#13403)	-	-	-	-	25 085	88 327	113 412	113 412	-	-	-	-
		6 273 156	6 263 426	9 730	7 528 002	445 591	1 155 615	9 129 208	9 161 927	(32 719)	-	(32 719)	(102 494)
SERVICE FORESTIER													
10605	CTAF - Contrat 417 UAF (#10605)	204 822	204 724	98	-	-	-	-	21 472	(21 472)	-	(21 472)	(79 866)
10610	Programme de participation autochtone PPA (#10610)	293 758	281 258	12 500	-	-	246 580	246 580	259 582	(13 002)	-	(13 002)	(1 956)
10620	Soutien à la consultation en foresterie (#10620)	230 000	226 500	3 500	-	-	250 836	250 836	237 657	13 179	(72 286)	(59 107)	8 852
10630	Programme pour la participation autochtone sur les habitats (#10630)	-	174 606	(174 606)	-	-	47 999	47 999	17 217	30 782	(88 600)	(57 818)	(45 608)
10635	Aire protégée Atikamekw (#10635)	-	-	-	-	2 350	315 302	317 652	317 652	-	-	-	120 907
10640	Gardien de territoire (#10640)	-	-	-	-	(28 972)	164 441	135 469	135 469	-	-	-	-
10650	Projet pisciculture (Pêche et Océans Canada) (#10650)	-	-	-	-	-	45 195	45 195	45 195	-	-	-	-
		728 580	887 088	(158 508)	-	(26 622)	1 070 353	1 043 731	1 034 244	9 487	(160 886)	(151 399)	2 329
ENTREPRISES													
11100	Tournoi de Hockey Manawan (#11100)	-	-	-	-	-	82 750	82 750	143 391	(60 641)	-	(60 641)	33 677
11400	Service Internet et informatique (#11400)	750 317	579 695	170 632	-	-	15 000	15 000	165	14 835	(19 576)	(4 741)	(67 356)
11410	Relance Service communautaire (#11410)	-	-	-	-	-	65 000	65 000	11 000	54 000	-	54 000	-
11700	Fonctionnement de l'auberge (#11700)	275 000	239 737	35 263	-	-	324 180	324 180	299 224	24 956	(34 508)	(9 552)	(26 788)
11710	Gestion restaurant auberge (#11710)	125 000	119 818	5 182	-	-	96 629	96 629	210 180	(113 551)	(18 333)	(131 884)	(63 232)
11715	Rénovation restaurant auberge (#11715)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11810	Usine de bois (opérations) (#11810)	213 440	334 266	(120 826)	41 348	-	274 652	316 000	386 655	(70 655)	(118 606)	(189 261)	(226 842)
11815	Consolidation foresterie Manawan (#11815)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	221 237
11900	Mise en place Société de Développement Économique Manawan (#11900)	332 142	304 887	27 255	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11905	Énergie propre projet Matawak (#11905)	-	-	-	93 620	(93 620)	-	-	-	-	-	-	-
11910	Étude de faisabilité - Fourrure Q3JO (#11910)	69 096	68 425	671	54 096	(31 570)	-	22 526	22 526	-	-	-	-
11915	Étude de faisabilité - Ferme aquaponique (#11915)	127 190	127 190	-	-	(9 031)	34 977	25 946	25 946	-	-	-	-
		1 892 185	1 774 008	118 177	189 064	(134 221)	893 188	948 031	1 099 087	(151 056)	(191 023)	(342 079)	(129 304)
SANTÉ													
20000	COVID-19 Service de santé (#20000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20100	Administration (#20100)	1 123 253	1 132 915	(9 662)	1 139 734	3 647	(139 491)	1 003 890	999 763	4 127	(4 127)	-	1 487 484
20101	Projet Mikiakw (#20101)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20105	Awasiaw-DES (#20105)	1 099 050	1 099 050	-	1 051 444	35 485	(193 260)	893 669	893 669	-	-	-	-
20110	Mirerimowin-BEM (#20110)	1 073 829	1 073 829	-	2 049 552	-	(1 046 062)	1 003 490	1 003 490	-	(8 486)	(8 486)	7 994
20115	Maintenance et entretien immeuble (Dispensaire) (#20115)	430 388	430 388	-	851 278	630 000	(1 117 780)	363 498	363 498	-	-	-	-
20116	Santé publique (#20116)	-	-	-	-	(153 313)	186 470	33 157	33 157	-	-	-	-
20150	Waska Sakhitowin (#20150)	-	-	-	-	120 436	-	120 436	120 436	-	-	-	-
20255	Stratégie sur la santé buccodentaire pour les enfants (#20255)	97 420	97 420	-	78 000	12 928	(19 109)	71 819	71 819	-	-	-	-
20260	Services de santé non assurés - Transports médicaux (S.S.N.A.) (#20260)	1 895 000	3 025 166	(1 130 166)	1 895 000	-	-	1 895 000	3 899 000	(2 004 000)	-	(2 004 000)	(1 621 782)
20270	Soins infirmiers et maintien à domicile (#20270)	893 293	893 293	-	910 187	-	(172 970)	737 217	737 217	-	-	-	-
20275	Soins infirmiers (#20275)	2 741 217	2 741 217	-	2 941 344	25 313	29 734	2 996 391	2 996 391	459	(459)	-	48 937
20280	Télé-Santé (#20280)	-	-	-	40 602	-	31 609	72 211	72 211	-	-	-	-
20290	Carrière en santé (#20290)	18 022	18 022	-	18 022	(2 680)	-	15 342	15 342	-	-	-	(5 927)

Conseil des Atikamekw de Manawan

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Budget			Revenus				Dépenses	31 mars 2024			31 mars 2023
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
SANTÉ (SUIVE)												
20305 Clinique dentaire (#20305)	-	-	-	22 000	-	-	22 000	11 070	10 930	(21 124)	(10 194)	(7 879)
20309 Service d'aide à l'enfance et à la famille (#20309)	488 230	488 230	-	7 262 590	(6 643 723)	28 952	647 819	647 819	-	-	-	-
20310 Principe de Jordan (#20310)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20315 Référentiel complet infirmière (#20315)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20360 A.G.J.E.A. (#20360)	10 000	10 000	-	-	(2 557 431)	2 565 444	8 013	8 013	-	-	-	-
20700 Bureau des services sociaux - 250 Mistassini (#20700)	48 420	20 000	28 420	-	-	48 420	48 420	10 930	37 490	-	37 490	28 684
20710 20710 Services aux patients Joliette	-	-	-	-	-	-	-	2 475	(2 475)	(1 647)	(4 122)	-
20735 PSI-SSNA (#20735)	40 000	-	40 000	40 000	-	-	40 000	40 198	(198)	-	(198)	(5 993)
20740 Guérisseur traditionnel (#20740)	24 047	23 064	983	25 482	18 975	44 203	88 660	88 660	-	-	-	-
	9 982 169	11 052 594	(1 070 425)	18 325 235	(8 510 363)	246 160	10 061 032	12 014 699	(1 953 667)	(35 843)	(1 989 510)	(68 482)
MAISON DES AÎNÉS												
20800 Fonctionnement de la Maison des Aînés (#20800)	1 311 937	795 949	515 988	1 137 208	34 238	971 674	2 143 120	2 284 633	(141 513)	(91 499)	(233 012)	(4 547)
Sous-total	58 770 233	57 016 741	1 753 492	80 815 307	20 255 786	15 956 709	117 027 802	70 377 190	46 650 612	(45 557 447)	1 093 165	29 906 664
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	-	(45 061 621)	(45 061 621)	-	(45 061 621)	-	(45 061 621)	(19 513 518)
Total - Fonds de fonctionnement	58 770 233	57 016 741	1 753 492	80 815 307	20 255 786	(29 104 912)	71 966 181	70 377 190	1 588 991	(45 557 447)	(43 968 456)	10 393 146
Surplus (déficit) fonds d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	45 061 621	45 061 621	2 777 025	42 284 596	2 783 720	45 068 316	16 946 056
Revenus de fonds de autonomes	-	-	-	-	-	(303 027)	(303 027)	-	(303 027)	-	(303 027)	219 234
Total - Fonds autonomes	-	-	-	-	-	44 758 594	44 758 594	2 777 025	41 981 569	2 783 720	44 765 289	17 165 290
Surplus fonds d'exploitation	58 770 233	57 016 741	1 753 492	80 815 307	20 255 786	15 653 682	116 724 775	73 154 215	43 570 560	(42 773 727)	796 833	27 558 436
AUTRES FONDS												
Fonds d'habitation	-	-	-	-	-	1 269 933	1 269 933	1 312 631	(42 698)	(113 288)	(155 986)	146 302
Fonds d'entreprise - Loyer	-	-	-	-	-	4 582 465	4 582 465	1 778 148	2 804 317	(2 704 016)	100 301	2 336 547
Tourisme Manawan	-	-	-	-	-	20 462	20 462	121 008	(100 546)	11 517	(89 029)	-
Centre sportif et culturel de Manawan	-	-	-	-	-	446 351	446 351	712 243	(265 892)	127 259	(138 633)	(391 478)
Société de développement économique de Manawan	-	-	-	94 653	-	42 890	137 543	125 934	11 609	-	11 609	-
Total autres fonds	-	-	-	94 653	-	6 362 101	6 456 754	4 049 964	2 406 790	(2 678 528)	(271 738)	2 091 371
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES												
Opérations interfonds	-	-	-	-	-	(10 150 200)	(10 150 200)	(10 150 200)	-	-	-	-
Transfert - Fonds inutilisés Santé-Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170 641
Total autres revenus et dépenses	-	-	-	-	-	(10 150 200)	(10 150 200)	(10 150 200)	-	-	-	170 641
Grand total	58 770 233	57 016 741	1 753 492	80 909 960	20 255 786	11 865 583	113 031 329	67 053 979	45 977 350	(45 452 255)	525 095	29 820 448